

Compte rendu de séance Séance du 10 Avril 2025

L' an 2025 et le 10 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. MAILLARD Dominique Maire

Présents : M. MAILLARD Dominique, Maire, M. GALERNE Michel, Mme PHILIPPE Marie-Line, M. JEANDEY Antoine, Mme BERLAND Annick, M. CHERDLE Maxime, Mme BESNARD Régine, M. COLLET Sylvain, M. FERRAND Romain, M. GODARD Laurent, Mme HERSANT Jocelyne, Mme LAUGERAY Guilaine, M. SZAFRANSKI Stanislas, Mme LEBRET Dominique, M. WEBER Jean-Luc, Mme VILLEDIEU Béatrice

Absent excusé : M. MAFILLE Yannick procuration à Mme PHILIPPE Marie-Line

Absent(s) : Mme COAT Virginie, Mme BUCHHOLZ Delphine

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 19

Présents : 16

Date de la convocation : 03/04/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERLAND Annick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Compte de Gestion 2024 - 2025 - 88

Compte Administratif - Affectation du résultat - 2025 - 89

Taxes directes - Taux d'imposition - 2025 - 90

Mise en place de la Fongébilité des crédits - 2025 - 91

Demande d'emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France - 2025 - 92

Emploi saisonnier - 2025 - 93

Participation pour un projet de la classe bleue - 2025 - 94

Compte de Gestion 2024 réf : 2025 - 88

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de Gestion 2024 de la commune par Monsieur le receveur du Service de Gestion Comptable de Chartres et constate qu'il est identique au Compte Administratif 2024.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Compte Administratif - Affectation du résultat réf : 2025 - 89

Monsieur GALERNE Michel donne lecture du Compte Administratif 2024 (Monsieur MAILLAD Dominique, Maire, ne prenant pas part au vote). Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2024.

Budget Principal : Résultat à la clôture de l'exercice 2023

* Investissement : - 126 846. 52 €
* Fonctionnement : + 412 251. 34 €

Part affecté à l'investissement exercice 2024 :

* Investissement : 0
* Fonctionnement : + 126 846. 52 €

* Restes à réaliser : R 16 000 €

Excédent de fonctionnement capitalisé, compte 1068 : 135 667. 13 €

Résultat de fonctionnement, compte 002 : 296 476. 51 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Résultat de l'exercice 2024 :

* Investissement : - 24 820. 61 €
* Fonctionnement : + 162 738. 82 €

Résultat de clôture exercice 2023 :

* Investissement : - 151 667. 13 €
* Fonctionnement : + 448 143. 64 €

Taxes directes - Taux d'imposition réf : 2025 - 90

Compte tenu des besoins budgétaires pour l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide de laisser les taux de taxes directes locales comme l'année précédente, avec la reprise du taux départemental TFB dans les taux de référence est prévue par l'article 1640 G du CGI, comme suit :

Taxes :	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncier Bâti :	41. 97 %	41. 97 %
(taux communal 2022 : 21.75 % + taux départemental 2022 : 20. 22 %)		(taux communal 2023: 21.75 % + taux départemental 2023 : 20. 22 %)
Taxe Foncier Non Bâti :	27. 86 %	27. 86 %
Taxe d'habitation :	10. 25 %	10. 25 %

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces taux pour l'année 2025.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en place de la Fongibilité des crédits réf : 2025 - 91

Monsieur le Maire rappelle l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégé au 1er janvier 2024, modernisant la gestion budgétaire et comptable, permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Ladite instruction M 57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

L'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Demande d'emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France réf : 2025 - 92

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025 - 85 prise lors de la séance du 28 février dernier concernant le financement des travaux d'aménagement prévus place de la Croix, par la nécessité de recouvrer à un emprunt. La collectivité décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France un prêt moyen terme d'un montant de 200 000 €, d'une durée de 15 ans, au taux fixe de 3.38 %, avec des échéances constantes et une périodicité annuelle et des frais de dossier de 200 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, donne délégation pour la réalisation de l'emprunt, autorise monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Emploi saisonnier réf : 2025 - 93

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-2 alinéa.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour suppléer aux travaux des espaces verts durant les vacances.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers pour la période du 1er juillet au 31 août 2025

Ces agents assureront les fonctions d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération de chaque agent sera calculée par référence à l'indice Brut 367 Indice Majoré 366.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Participation pour un projet de la classe bleue réf : 2025 - 94

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal le projet de classe bleue au centre aquatique Agglocéane de Vernouillet pour les élèves de CP de l'école primaire de Chaudon pour l'année dernière, le projet est renouvelé pour cette année du 2 au 16 juin 2025

Il est sollicité une participation aux communes du regroupement pédagogique au prorata du nombre d'élèves par commune, au prix unitaire par enfant de 107.707 € (transports compris)

Pour la commune le nombre d'élèves est de 16.

Monsieur le Maire informe que pour la commune, la somme de 1 723.30 € sera versée au SRP afin d'aider au financement de ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le versement de cette somme comme participation aux frais, ce montant est inscrit au budget primitif 2025.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Une sortie vélo pour les élèves de Boissy, à Maintenon est prévue les 24-25-26 juin, soit 3 jours pour un montant par élève de 85 euros. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 40 euros pour les enfants de Chaudon (23 élèves) afin de diminuer le montant à payer des familles

Séance levée à: 20:45